



Commission des solidarités

4212 - Prévention spécialisée

Convention d'objectifs et de moyens pour l'intervention de la prévention spécialisée entre le Département du Bas-Rhin, la Ville de Haguenau et l'association JEEP, pour les années 2015-2017.

Rapport n° CP/2015/53

Service gestionnaire :

Direction de l'enfance et de la famille

Résumé :

Le présent rapport présente la convention d'objectifs et de moyens pour l'intervention de la prévention spécialisée entre le Département du Bas-Rhin, la Ville de Haguenau et l'association JEEP, pour les années 2015-2017.

Les associations JEEP et Profil Prévention ont engagé un processus de rapprochement visant à faire poursuivre par la JEEP les activités menées par Profil prévention sur le territoire de la ville de Haguenau. Le transfert, à la JEEP, de l'autorisation accordée à Profil prévention le 02 avril 2008, a été validé par le Conseil Général du Bas-Rhin.

A compter du 1^{er} janvier 2015, l'association JEEP intervient sur la ville de Haguenau, dans les quartiers d'habitat social où se concentrent aujourd'hui les populations les plus fragiles au plan socio-économique (précarité, marginalité, échec scolaire, délinquance...) : quartiers des Pins, S^t Joseph, Musau et quartier du Bildstockel.

La convention d'objectifs et de moyens est arrivée à échéance le 31 décembre 2014. Elle a été conclue pour un an, entre le Département du Bas-Rhin, la Ville de Haguenau et l'Association Profil prévention.

Il est proposé de renouveler le dispositif et de conclure une convention d'objectifs et de moyens pour une durée de trois ans avec l'association JEEP et la Ville de Haguenau.

L'équipe est composée de 3,9 postes éducatifs, budgétés par le Département. La dotation globale pour l'année 2014 s'élève à 237 410 €. La Ville de Haguenau participe depuis 2006 au financement, à hauteur de 20% des frais de fonctionnement, pour l'intervention et par la mise à disposition des locaux.

Le montant de la participation, versé au budget départemental, par la Ville de Haguenau a été, pour l'année 2014, de 48 783 €.

La Ville de Haguenau a confirmé sa participation à hauteur de 20% de la dotation globale dans le cadre de la convention triennale.

Les principaux objectifs déclinés dans cette convention, au regard des orientations de la charte départementale, des besoins des territoires repérés dans le cadre du Comité technique de territoire, et en accord avec la Ville, sont :

Objectif 1 : Lutter contre la déscolarisation et l'exclusion scolaire

- Assurer une fonction de relais et de médiation entre l'élève et le milieu scolaire, en participant notamment aux différentes instances consultatives et pluridisciplinaires, mises en place par les établissements scolaires et les collectivités (permanence, cellule de veille, Raid'Orientation...).

Objectif 2 : Favoriser l'insertion sociale, professionnelle et l'accès au logement pour les jeunes de 16 à 25 ans

- Développer les chantiers éducatifs pour les 16-18 ans, en s'appuyant sur le tissu d'entreprises locales et le réseau des partenaires ;
- Assurer l'engagement dans le Pass'Accompagnement à hauteur de 30% des moyens de l'association, en lien avec l'équipe dédiée ;
- Mobiliser les dispositifs susceptibles de venir en aide à ce public, dans tous les domaines de l'accompagnement vers l'autonomie.

Objectif 3 : Soutenir l'exercice de la parentalité

- Renforcer le travail d'implication systématique des parents dans l'organisation et l'accompagnement de certaines actions collectives et/ou communautaires (sport, sorties, animations de quartier...) ;
- Renforcer l'accompagnement de certains parents dans le cadre de mesures éducatives ou judiciaires, en lien avec l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ou la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

Objectif 4 : Favoriser le « pouvoir d'agir » des jeunes et des habitants

- Prendre une part active dans la mise en place du conseil citoyen du quartier des Pins et l'accompagnement des habitants qui s'y impliquent ;
- Assurer des interventions en termes de régulation des rapports sociaux et de médiation favorisant la coexistence des publics ;
- Développer, en étroite collaboration avec les structures d'animation et les habitants, une offre de service en capacité de redynamiser le quartier des Pins

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général du Bas-Rhin, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la convention d'objectifs et de moyens 2015-2017 à conclure entre le Département, la Ville de Haguenau et l'association JEEP.

Elle autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 19/01/15

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique KENNEL, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Guy-Dominique KENNEL